

Association
Ban KHOK NA KO



LAOS : EDUCATION et ECOLES

Un projet exemplaire : l'Ecole de Ban Xaisom Boun

Septembre 2007

*Association Ban KHOK NA KO
Place de la Taconnerie 6
CH-1204 – GENEVA
Switzerland*

*www.BANKHOKNAKO.ch
E-mail : khoknako@aquarius.ch
CCP : 17-341172-0*

RESUME

Avec le Projet de réhabilitation d'une école pour le village Laotien de Ban Xaisom Boun, nous présentons un concept intégré pouvant être reproduit dans les régions défavorisées du Laos.

Ce Projet comprend une proposition de jumelage avec une école primaire suisse de Carouge (Genève) afin d'en compléter l'impacte didactique.

Après l'expérience de construction d'une école traditionnelle de 150 élèves pour le village de Ban Phouxai, il apparaît que dans les régions éloignées du nord et du sud du pays, nous pouvons, à travers une infrastructure d'école active, augmenter radicalement l'attractivité de la scolarisation en mettant en évidence une école en prise directe avec la réalité quotidienne.

Par l'intermédiaire de l'enseignement d'activités pratiques dont la visibilité et immédiate par la présence d'un jardin et d'un élevage, l'école prend sa juste place dans la vie communautaire.

D'autre part, les activités de l'école peuvent alors constituer un petit revenu utilisable pour l'achat de livres et de diverses fournitures jusqu'alors difficilement accessibles.

Après un rappel de la situation de l'Enseignement Général au Laos, nous présentons les activités de l'Association Ban Khok Na Ko et le projet développé pour le village de Ban Xaisom Boun, concept destiné à être repris pour d'autres interventions dans les provinces défavorisées.

Il est à noter que ce concept intégré a été proposé et accepté par le Ministère de l'Education du Laos, Département de l'Enseignement Général. Le projet de Ban Xaisom Boun fait l'objet d'un Memorandum Of Understanding signé dans le cadre d'une Convention de Partenariat de trois ans établie entre l'Association et le Ministère de l'Education Laotien.

L'école de Ban Xaisom Boun a été inaugurée le 2 septembre 2007 et mise à disposition pour la rentrée scolaire du 3 septembre 2007.

Certificat d'excellence remis à l'Association à l'occasion de l'inauguration de l'Ecole de Ban Xaisom Boun



ສາທາລະນະລັດ ປະຊາທິປະໄຕ ປະຊາຊົນລາວ

ສັນຕິພາບ ເອກະລາດ ປະຊາທິປະໄຕ ເອກະພາບ ວັດທະນາຖາວອນ

ເລກທີ 932 /ສສມວ.

ໃບຢັ້ງຢືນ

ນະຄອນຫຼວງວຽງຈັນ
ພະແນກສຶກສາ

ຫົວໜ້າພະແນກສຶກສາປະຈຳນະຄອນຫຼວງວຽງຈັນ

ຕົກລົງຢັ້ງຢືນ ສະມາຄົມ ບ້ານກອກນາໂກ, ປະເທດ ເຊວິດ (Ban KOKNAKO)
ທີ່ໄດ້ມີຄຸນງາມຄວາມດີ ປະກອບສ່ວນໃນການຊ່ວຍເຫຼືອໂຮງຮຽນປະຖົມ ບ້ານໄຊສົມບູນ
ປະຈຳສົກຮຽນ 2006-2007

ດັ່ງນັ້ນ ຈຶ່ງໄດ້ມອບໃບຢັ້ງຢືນນີ້ໃຫ້ ເພື່ອເປັນການຍ້ອງຍໍສັນລະເສີນ ແລະ ໄດ້ບັນທຶກໄວ້ໃນປຶ້ມຕິດຕາມ
ຜົນງານຂອງພະແນກສຶກສາປະຈຳນະຄອນຫຼວງວຽງຈັນ.

ວຽງຈັນ, ວັນທີ 22 ເດືອນ 08 ປີ 2007

ຫົວໜ້າພະແນກສຶກສາປະຈຳນະຄອນຫຼວງວຽງຈັນ



ສິນຕິ ພິມມະບຸດ



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION -----	3
NOTE SUR L'EDUCATION AU LAOS -----	5
ASSOCIATION BAN KHOK NA KO : ACTIONS EN COURS -----	7
BAN XAISOM BOUN, District de Xai Tha Ne -----	8
IMAGES DE BAN XAISOM BOUN -----	9
CHANTIER DE BAN XAISOM BOUN -----	13
INAUGURATUION DE L'ECOLE -----	15
ANNEXE-1 Le bâtiment -----	18
ANNEXE-2 La ferme -----	20
ANNEXE-3 Documents (Appl._Form, Conventions MOE) -----	23



(Toutes les photographies et illustrations : Association Ban Khok Na Ko)

Introduction

L'Association BAN KHOK NA KO a été créée en 2004 pour apporter des solutions aux problèmes économiques des populations pauvres et minorités ethniques de la région Mékong située en Isarn (Thaïlande) et au Laos, ainsi que dans les régions montagneuses du Laos.

Il s'agit avant tout de donner une chance aux enfants de sortir du cercle infernal de la misère en leur permettant une scolarité normale.

Fondée sur une petite structure, elle fonctionne sur le bénévolat afin que les sommes à disposition soient intégralement distribuées.

L'Association a trois objectifs :

- *Distribuer une aide directe aux familles les plus démunies pour faciliter l'accès à la scolarisation des enfants (Isarn)*
- *Participer aux développements liés aux conditions d'accès aux écoles et à l'amélioration des infrastructures scolaires (Laos) :*
 - *Financer la fourniture de manuels scolaires*
 - *Financer les équipements (tableaux noirs, tables, bancs)*
 - *Financer des Jardins et Ateliers Scolaires.*
 - *Financer la construction ou la rénovation d'écoles.*
- *Donner une autonomie économique aux familles défavorisées par le biais de la création de fermes familiales ou villageoises.*

Soutenue par la Division des Affaires Extérieures (Solidarité Internationale) de Genève la Ville de Genève et la Direction du Développement et de la Coopération (DDC Berne), L'Association Ban Khok Na Ko a un fonctionnement essentiellement basé sur les subsides distribués par les entreprises et les initiatives privées.

Note sur l'Education au Laos

La situation de l'Education au Laos, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures et le matériel, est caractéristique d'un pays aux ressources très limitées. Le 80% du financement du développement est supporté par les aides internationales (2005, ADB).

Dans les provinces les plus pauvres, le taux de pauvreté est de 64 %. Dans les provinces « privilégiées » l'indice est de 39 % (2005, ADB, UNESCO).

La population du Laos est estimée à 5.7 millions d'habitants (47 groupes ethniques définis officiellement) avec une population de 55% de moins de 20 ans et des familles de 6 personnes en moyenne. Avec un taux d'alphabétisme estimé à 50%, le système éducatif est structuré en deux catégories principales : l'Enseignement Formel et l'Enseignement Informel chargé de combler les lacunes d'alphabétisation hors du système scolaire.

Notre action se situe dans le domaine de l'Enseignement Formel (Enseignement Général).

- *Entre 20 et 35 % des enfants entre 6 et 14 ans ne sont pas scolarisés.*
- *35 % des enfants scolarisés quittent l'école avant la 5^{ème} année primaire.*

Le Plan National pour l'Education pour Tous (PNA) prévoit un taux d'achèvement de la scolarisation primaire de 88% en 2015 (MOE, Lao PDR).

Les initiatives des ONG dans le domaine Education font souvent partie de projets ambitieux de développement d'une province ou d'une population spécifique, projets intégrant la Santé, le Micro-crédit, l'eau, l'agriculture, etc...ce qui signifie que ces actions sont lentes dans leur déploiement (plusieurs années).



En 2005, on évalue les infrastructures selon :

Actuellement, le pays compte environ 7'900 écoles primaires et 900 écoles secondaires.

- **30 % des villages n'ont pas d'écoles.**
- **70 % sont des écoles comportant 1 à 3 degrés primaires.**
- **58 % des écoles sont des constructions provisoires en bois et bambou, avec une durée de vie de 3 ans, 10 ans si le bois dur est utilisé. Le toit doit être renouvelé tous les 2 ans.**
- **90 % des écoles n'ont ni eau ni toilette.**
- **6 % des écoles sont en ciment avec des toits en tôles galvanisées.**

Les provinces font les requêtes au gouvernement pour la construction d'écoles. Lorsque les requêtes ne sont pas réalisables, les écoles sont construites par la communauté locale. Un certain nombre de bâtiments n'ont jamais été terminés.

Implications de la communauté villageoise.

La maintenance des écoles est à la charge des communautés qui rassemble des fonds pour couvrir ces coûts.

Les autorités centrales et provinciales n'interviennent pas dans ce financement.

En ce qui concerne les fournitures, dans les villages il n'y a pas de ressources financières pour de tels achats. Alors on utilise les matériaux locaux pour construire les bancs et les tables. Ce matériel a une faible durée de vie, souvent une année. Les tableaux noirs sont des planches peintes en noir.

Les manuels scolaires sont rares dans les campagnes. Ils sont à la charge des familles ou des communautés locales. Des stocks dorment dans les capitales de provinces sans pouvoir être distribués. Même les instituteurs en manquent.

Le taux d'échecs scolaires et d'abandon est très élevé dans la mesure où sans supports les élèves oublient vite les notions (Perte des Acquis).

Il existe 5 manuels standards correspondant aux 5 degrés primaires.

En principe les Instituteurs sont payés par les provinces sur le mode trimestriel. Mais très souvent, c'est la communauté villageoise qui se charge du salaire, d'ailleurs insuffisant. L'Instituteur a toujours une activité secondaire (agriculture), ce qui limite souvent sa mobilité (Salaire en campagne : 20 US\$ mensuel).

D'autre part, le taux de croissance démographique est plus grand que la disponibilité de nouveaux enseignants.

ASSOCIATION BAN KHOK NA KO : ACTIONS EN COURS

-
Depuis l'année 2004, l'Association à mis en place :

- *Aide directe pour les familles monoparentales (Isarn).*
- *Fourniture de tableaux noirs (Sud Laos, Provinces de Sekong, Salavan et Champassak).*
- *Construction d'un complexe de fermes familiales (Isarn, en exploitation).*
- *Construction d'une école pour 150 élèves à Ban Phouxai (en cours).*

Pour les prochaines années, l'Association a pour objectifs :

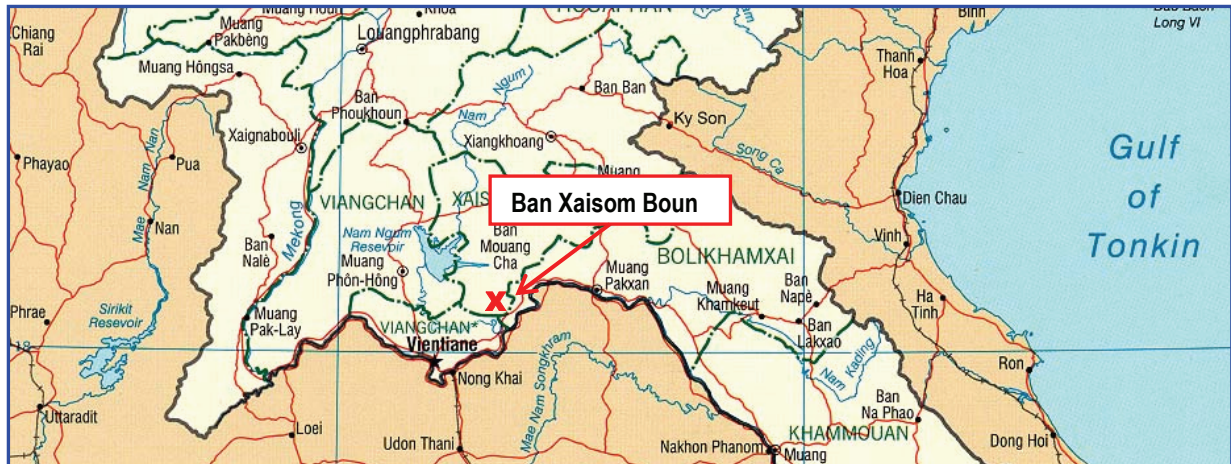
- *Financement d'équipements scolaires (Tables, bancs, etc...)*
- *Financement des manuels scolaires et de cahiers.*
- *Financement de Jardins et Ateliers Scolaires.*
- *Financement de rénovation d'écoles de village.*
- *Financement de construction d'écoles de village.*
- *Projets Intégrés Ecole /Atelier / Jardin / Ferme*
- *Constructions de fermes villageoises au Nord Laos, Province de Phongsaly.*

Chaque objectif fait l'objet d'un projet et d'un financement spécifique.



L'école de Ban Phouxai et la distribution de tableaux-noirs neufs au Sud Laos

Ban Xaisom Boun, District de Xai Tha Nee, Province de Vientiane.



Ban Xaisom Boun : Village de 186 familles, 1'045 habitants, 25 km de Vientiane

Directeur de l'Ecole : Monsieur Phou Vanhkeophon Vong

Chef de Village : Monsieur Xieng Khoui Sisomphou

Notre Chargé de Mission pour le projet : Monsieur Bouangeun Khamsouksangha

Actuellement l'école accueille 116 écoliers du village et couvre les 5 degrés primaires dans 5 classes. Il y a 5 enseignants.

La répartition des degrés va de 32 élèves en 1 ère année à 18 élèves en 5 ème, configuration reflétant l'évolution type des abandons scolaires au Laos.

Justification du Projet :

Dans le district de Xai Tha Nee, des constructions d'écoles ont été entreprises en l'année 2000 par le Ministère de l'Education.

L'école de Ban Xaisom Boun a été prévue initialement avec des matériaux « durables », ciment pour la dalle et zinc pour la toiture.

Seule la première phase de la construction a été réalisée, soit la dalle en ciment et la toiture en zinc. Malgré les requêtes de la commune et du district, il n'a jamais été possible de terminer les travaux. La dernière demande a été formulée en 2003 et elle n'a jamais reçu de réponse.

Depuis l'ouverture de cette école, donc depuis 6 ans, les enfants en enseignants travaillent à tous vents, simplement protégés du soleil par une toiture, mais pas protégés de la pluie et du vent.

Il est alors urgent de construire une école durable digne de ce nom pour mettre fin à cette situation pour le moins inconfortable et peu motivante pour les villageois.

Ban Xaisom Boun, Images de la Mission de septembre 2006



Etat d'esprit et réactivité des villageois de Ban Xaisom Boun.

Après quelques mois d'inactivité sur le chantier de l'école, les villageois se sont organisés pour rendre l'école utilisable.

Le village est divisé en cinq secteurs. A chaque secteur il a été demandé de construire du matériel scolaire pour une classe, soit :

- 12 tables et bancs de trois élèves*
- 1 bureau et une chaise pour le professeur*
- 1 tableau noir.*

Ce mobilier improvisé est bien sûr d'une durabilité limitée, d'autant plus que les habitants n'hésitent pas à emprunter « leur » matériel pour les mariages et autres cérémonies...ce qui fait que chaque année il est nécessaire de reconstruire du matériel pour l'école.

En 2005, à l'aide d'un surplus de briques, il a été construit des murs pour préparer une « salles des maîtres ». Pour l'instant il n'y a que des murs.

En résumé, l'école ne présente pas l'image de ce que nous attendons : un lieux identifié et identifiable comme un élément central de la vie du village (au même titre que le temple par exemple), indépendamment de son rôle socio-culturel qui se mettrait en évidence par l'aspect définitif d'une construction fonctionnelle.

La présence d'une école neuve est par ailleurs très incitatrice pour les parents et attractive pour les enfants.

L'attitude réservée des parents a souvent pour origine le manque de visibilité sur l'intérêt de passer des heures à l'école pour étudier quelque chose dont on ne voit pas très bien quelle peut en être l'utilité pour la vie quotidienne.

La présence d'un jardin potager et d'un petit élevage pourrait changer radicalement la perception du rôle de l'école et inciter les parents à stimuler leurs enfants. C'est pour cette raison que nous proposons un projet intégré pour Ban Xaisom Boun, concept qui pourra être retenu pour d'autres interventions.

Le financement des charges de fonctionnement de l'école est en principe dévolu à la communauté villageoise. Il arrive que certains enseignants ne reçoivent pas leurs salaires durant quelques mois, alors le village le prend en charge. Les enseignants ont par ailleurs toujours une activité complémentaire : agriculture ou élevage. Les ressources de la communauté sont limitées. Il n'est pas possible de financer les manuels scolaires et encore moins des livres pour une bibliothèque de classe.

La culture de légumes et l'élevage de quelques animaux permettrait à l'école d'avoir ses propres revenus, résultat d'un travail communautaire de la part des élèves et enseignants. C'est alors «un concept intégré » pour une « école active ».

Projet Global pour Ban Xaisom Boun

Le projet porte sur :

1. *La finition du bâtiment de l'école (murs, portes, fenêtres, électricité)*
2. *La reconstruction des sanitaires*
3. *La fourniture des équipements (Tables, bancs, tableaux noirs)*
4. *L'aménagement d'un jardin potager*
5. *Le forage d'un puits pour l'eau avec pompe manuelle*
6. *La construction d'une ferme*
7. *La fourniture de 10 cochons (2 animaux par classe)*
8. *La fourniture de 6 mois de nourriture*
9. *La fourniture de graines de fourrage (Stylo-184)*

Par ailleurs, on recherchera un jumelage avec une école genevoise pour un subventionnement annuel des manuels scolaires (Budget annuel : env. CHF 200.- pour les 5 degrés). Une action de ce type permettra de sensibiliser nos écoliers aux situations rencontrées dans les pays en cours de développement en présentant de façon attractive les résultats d'une telle initiative.

Le budget global se présente de la façon suivante :

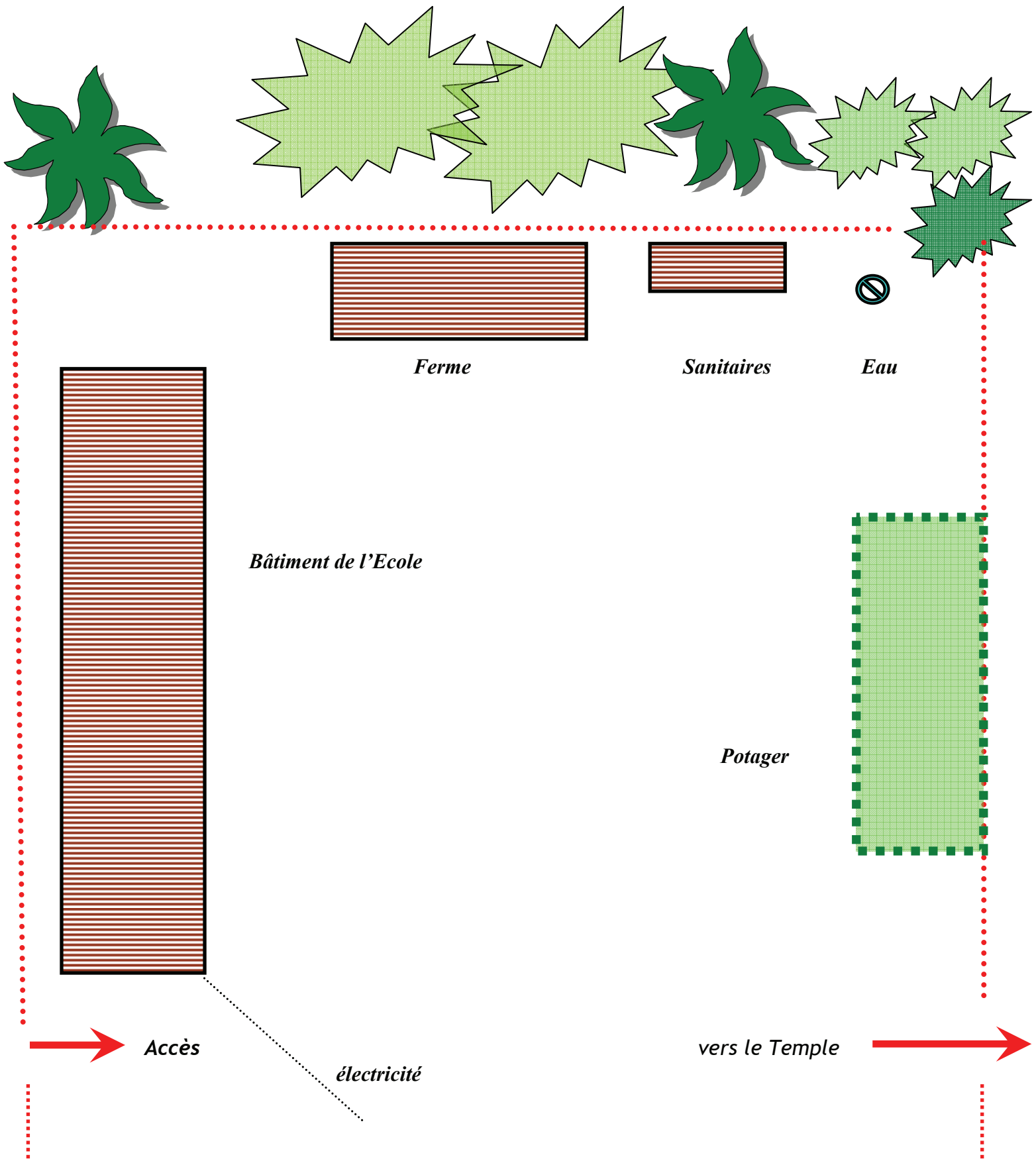
<i>a) Finition de l'école (murs, fenêtres, portes, électricité)</i>	<i>CHF 6'000.-</i>
<i>b) Sanitaires (à reconstruire) et eau (forage 30m)</i>	<i>CHF 1'400.-</i>
<i>c) Equipements (Tables, bancs, bureaux)</i>	<i>CHF 1'500.-</i>
<i>d) Ferme et Potager (bâtiment, terre, graines)</i>	<i>CHF 2'200.-</i>
<i>e) Animaux (10 cochons)</i>	<i>CHF 400.-</i>
<i>f) Nourriture et fourrage (Industrielle et graines st-184)</i>	<i>CHF 600.-</i>
<i>g) Salaires, supervision, logistique, frais locaux</i>	<i>CHF 2'400.-</i>

Soit, un budget global de projet de CHF 14'500.-

N.B.

- A) *La participation locale (prise en charge par le village) est obtenue au niveau des salaires de travailleurs (non spécialisé), soit 5 salaires à 40 US \$. (300 CHF, soit 5%) du budget.*
- B) *En mai 2007 il été décidé de modifier la toiture en prévoyant une structure en tuiles à la place du zinc, pour des raisons de bruits (pluie) et de chaleur. La réalisation de la ferme scolaire a donc été différée de quelques mois pour des raisons d'extension du budget global (env. CHF 2'500.-).*

Topographie du projet : terrain de 5600 m² (100m x 56m)



Chantier de construction de l'Ecole de Ban Xaisom Boun

Visite du 27 mai 2007, Y-M.Ebinger

Status :

- ***Murs en brique avec recouvrement de ciment terminés.***
- ***Encadrement des portes et fenêtres terminés.***
- ***Point d'eau (puits, forage 15 m) terminé.***
- ***Sanitaires partiellement terminés (terminés à ce jour).***

Remarques :

L'emplacement prévu pour la Ferme Scolaire à été modifié en fonction des vents dominants et du Temple voisin. Bien que plus proche de l'école, la ventilation sera meilleure et il n'y aura pas à craindre de mauvaises odeurs.

La cérémonie d'inauguration est prévue le dimanche 2 septembre et la rentrée scolaire le lundi 3 septembre. Les écoliers disposeront pour la première fois de manuels scolaires et de cahiers financés par notre Association.



La Ferme scolaire sera disposée sur la droite du bâtiment.



Les sanitaires



Emplacement de la future ferme



La ferme sera située à gauche des sanitaires et le potager à droite des sanitaires.



Réunion avec les Autorités Locales, Conseil Municipal, Directeur de l'Ecole et Enseignants et représentants des Associations, du Parti, des Anciens, etc.



Cérémonie d'inauguration de l'Ecole, le 2 septembre 2007.



En présence des Autorités Locales, du District, de la Province et du Ministère de l'Education de la RDP Lao.



Le bâtiment peut accueillir 150 élèves. 138 enfants ont pris possession de l'école le 3 septembre 2007, distribués dans 5 classes (5 degrés primaires).

A son arrivée, pour la première fois dans ce village, chaque élève a trouvé le manuel scolaire de son degré, cahiers et crayons sur son pupitre neuf.



Le Gouverneur remet le Certificat d'Excellence aux représentants de l'Association, MM. C.Moreau, Secrétaire, Y.Ebinger, Responsable du projet et B.Khamsouksanga, Coordinateur local de l'Association Ban Khok Na Ko pour le Laos.



Remise des Manuels Scolaires et des cahiers au Directeur de l'Ecole, Mr.Phou Vanh Keophon Vong (A droite), en présence de Mr. Xieng Khoui Sisomphou, Chef du Village (en blanc), de Madame Somchine Phannarath du Ministère de l'Education de la RDP Lao et de Mr. Bouangeun Khamsouksanga.

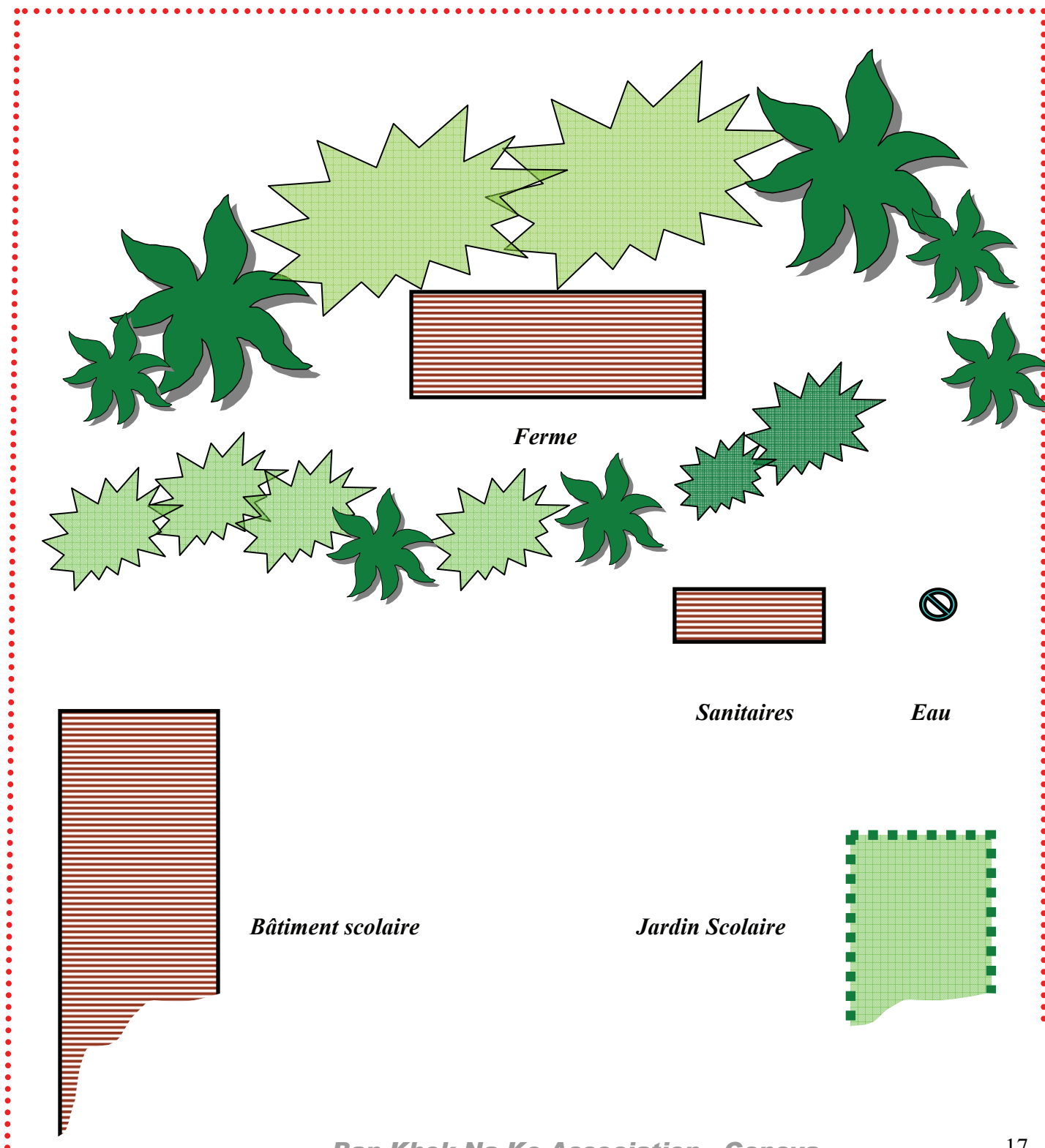


Allocution de Mr. Y.Ebinger et Mr. Le Gouverneur avec Mme S.SaeTan, Représentante de l'Association pour la région Isarn et Mme S.Phannarath.

Le jumelage de l'école avec l'école Jaques Dalphin de Carouge-Genève outre son intérêt pédagogique, permettra le financement du renouvellement annuel des manuels scolaires (env. CHF 200.- par année).

Au cours de la cérémonie le Gouverneur a décidé l'extension du territoire scolaire afin de pouvoir implanter la Ferme Scolaire derrière le rideau d'arbre jouxtant l'école afin de se protéger d'éventuelles nuisances dues aux animaux.

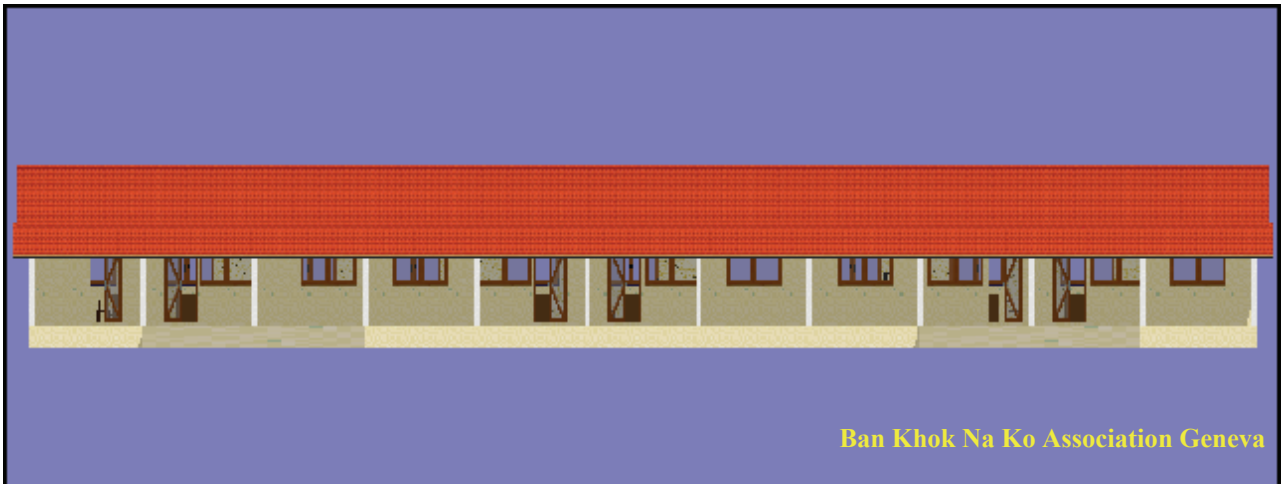
Nouvelle implantation :



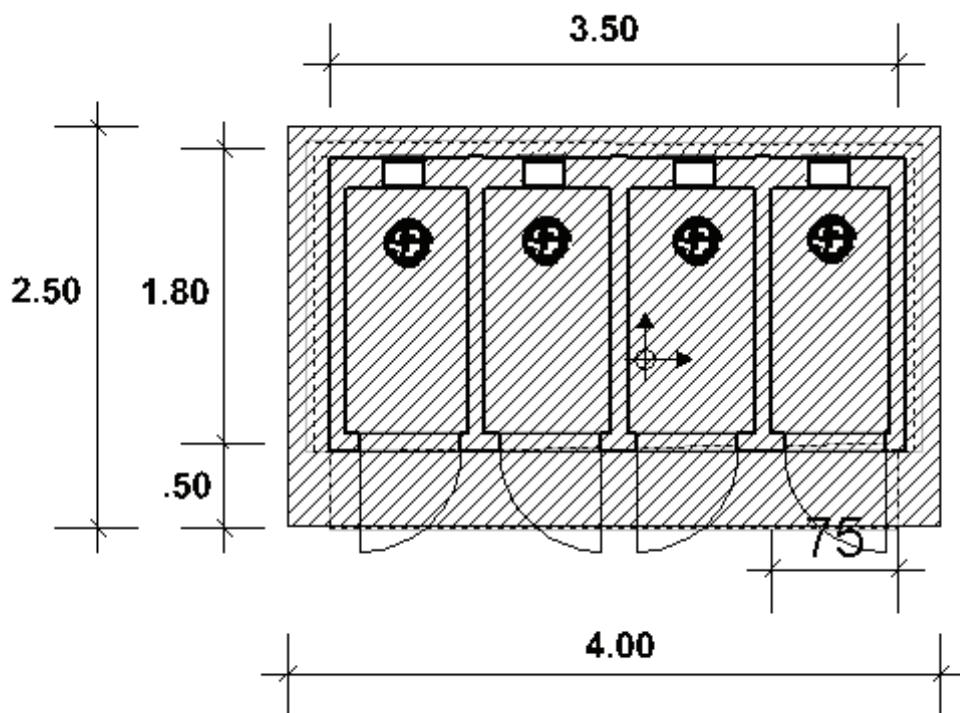
Annexe-1

Le Bâtiment

Selon les normes du Ministère de l'Education de la RPD Lao, école de 5 classes avec une salle des maîtres, capacité nominale 150 élèves.

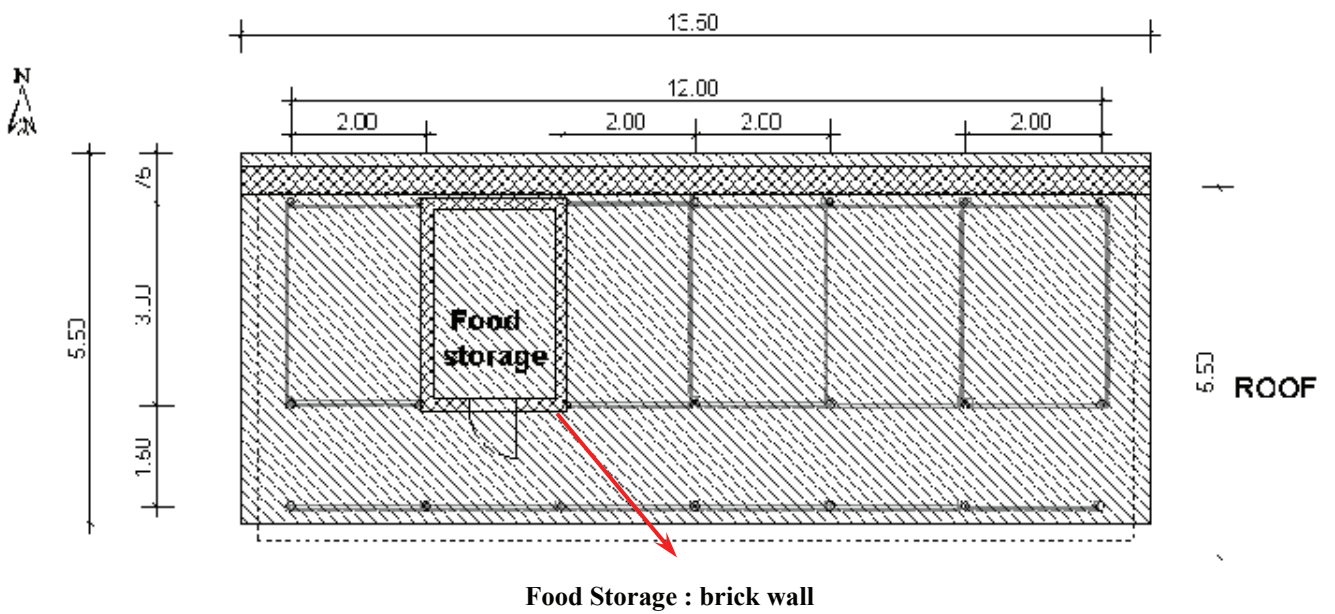
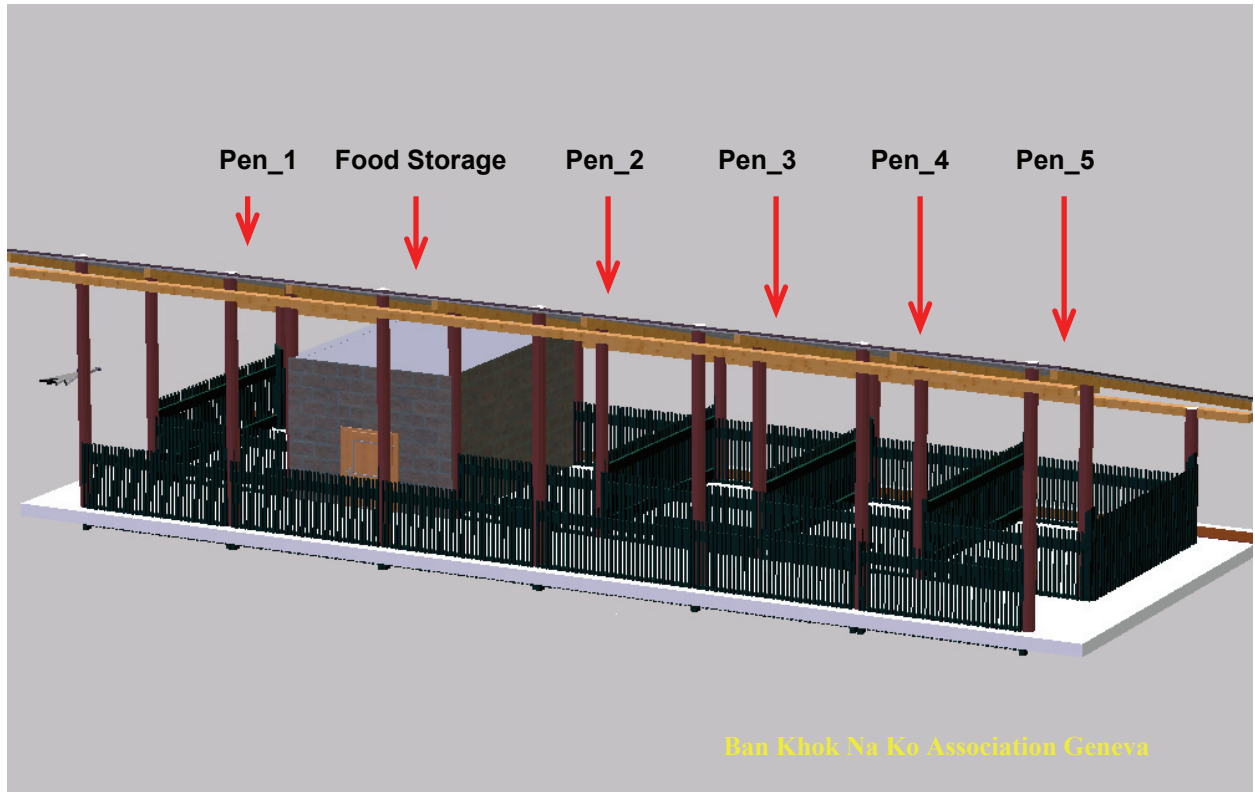


Les Sanitaires

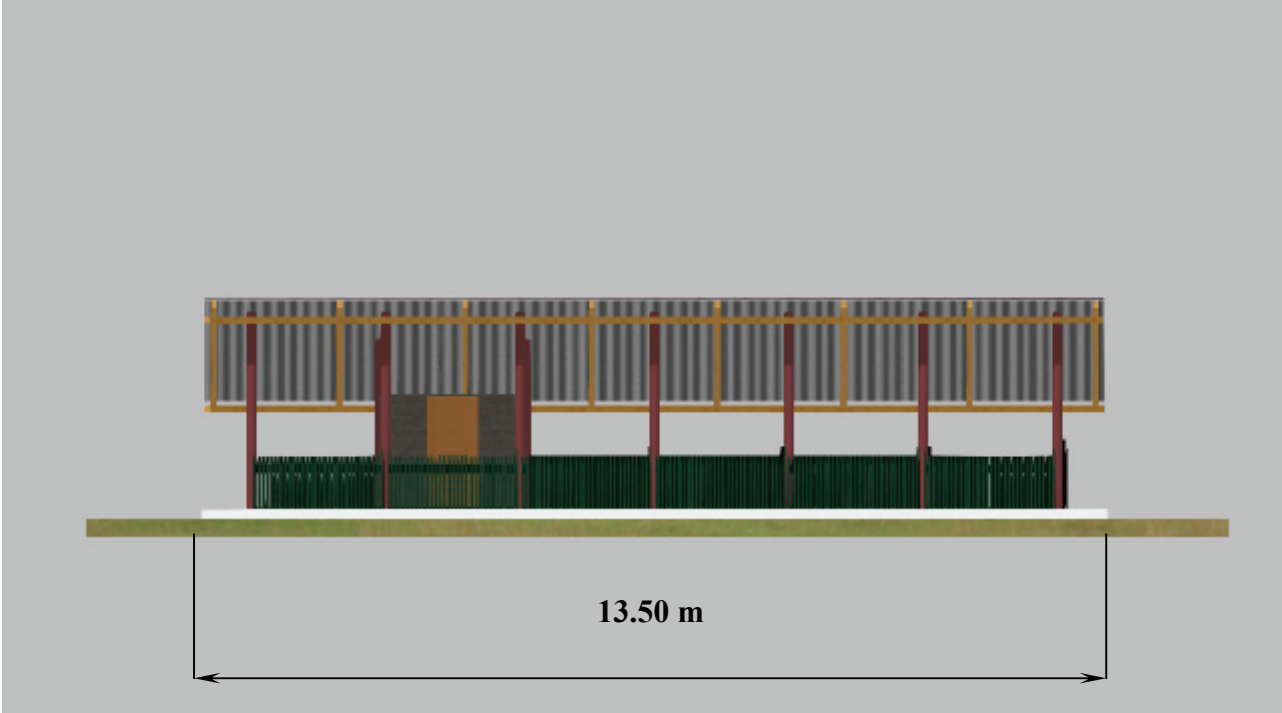


Annexe-2

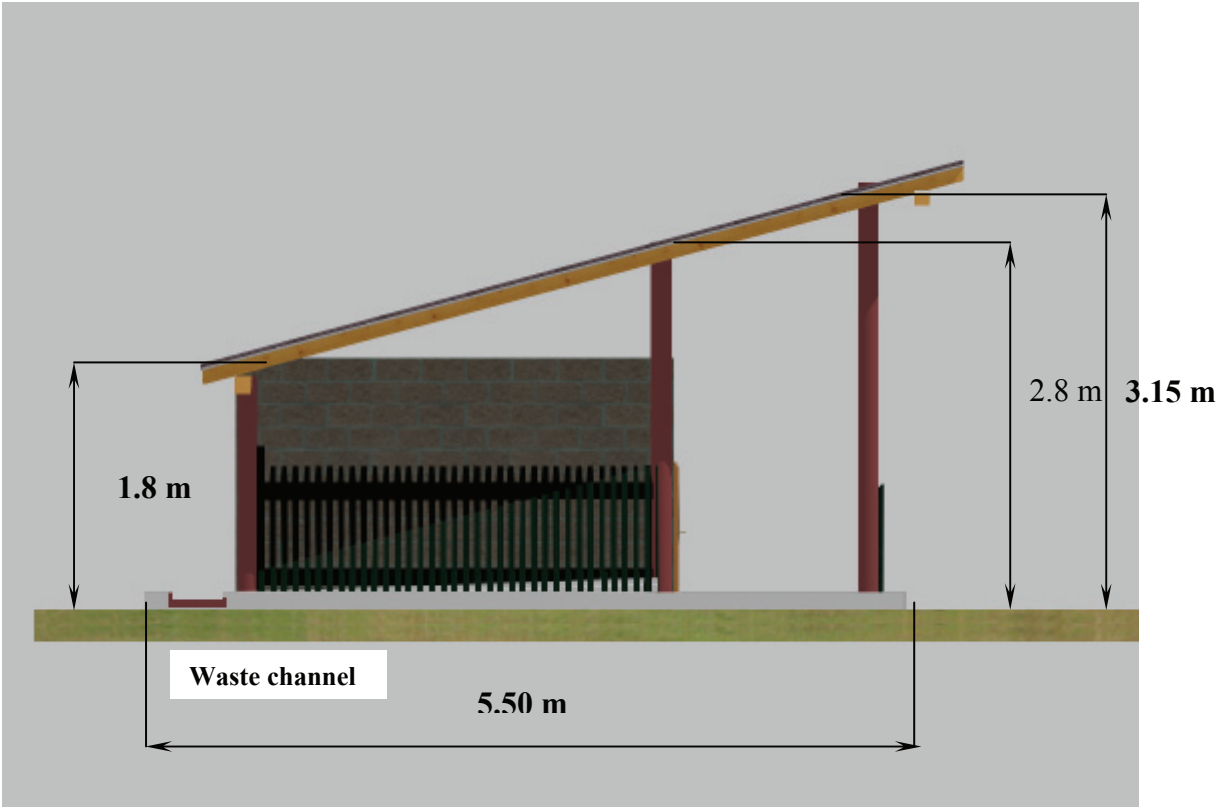
La Ferme



Front view :



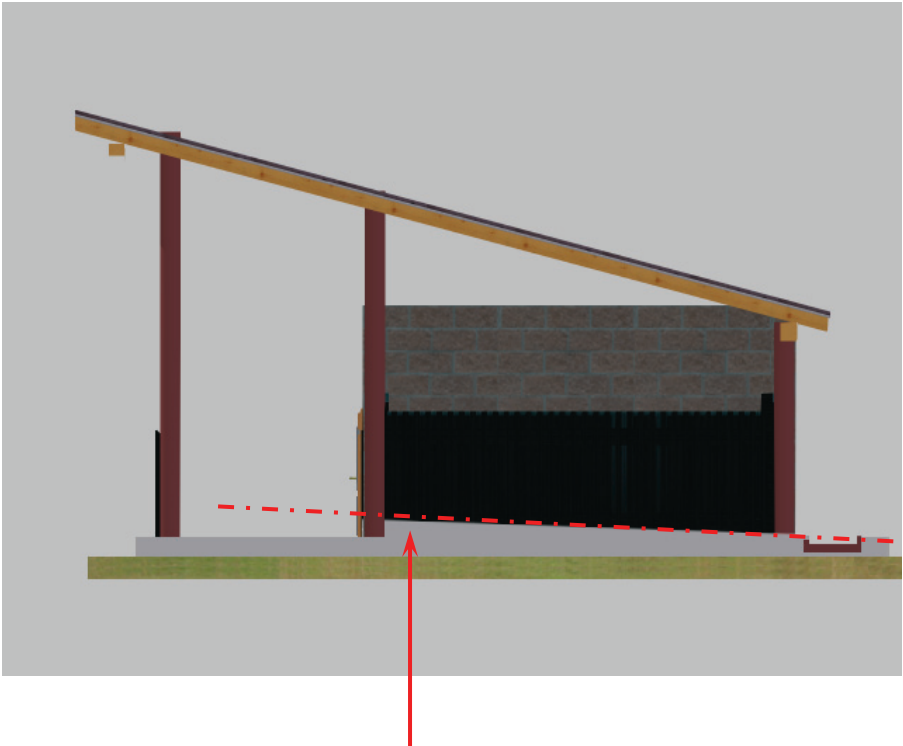
Side view :



Rear view :



Side view :



Sloped floor : 3 - 5 degrees

DATAS :

Roof (zinc or corrugated iron) :

Roof Area : 76.95 sq meter (13.50 m x 5.70 m)

Wood (Roof framework) :

Total length : 72.85 m (~0.690 m3)

Concrete : 74.25 sq meter (~22 m3)

Pen Cells : 2 x 3 m = 6 sq meter (3-6 pigs per pen)



Geneva, September 2006.

Annexe-3

Documents :

- 1) Requête et informations pour le projet (Collectivité Locale)**
- 2) Memorandum of Agreement, Ministère de l'Education de la RDP Lao.**
- 3) Convention Cadre pour 3 ans, Ministère de l'Education de la RDP Lao.**

Les projets de l'Association sont initialisés par des besoins exprimés formellement par les acteurs locaux et collectivités locales.

La procédure standard est la suivante :

- Le projet est identifié au cours de missions et à l'aide de nos correspondants locaux. Une étude préliminaire est engagée, besoin, solution, impacte.***
- Les collectivités locales signent une requête et un engagement de participation pour le projet.***
- Le Projet est soumis à l'autorité ministérielle compétente pour validation par l'intermédiaire d'un Memorandum of Agreement (MOU), document technique décrivant le Projet et les engagements réciproques.***
- L'exécution du projet commence et le financement est engagé sur factures des travaux et services réalisés.***

Les activités de l'Association au Laos font l'objet d'une Convention Cadre de 3 ans signée avec le Ministère de l'Education, convention formalisant les principes d'engagements réciproques et de respects des lois et normes en vigueur au Laos.

INFORMATION REQUIRED FOR A PROJECT GRANT APPLICATION

I BASIC INFORMATION

1. Name of the project
Ban Xaisom Boun School Completion Project
-
2. Location (country, village, district, circle, area)
Laos, Ban Xaisom Boun, Xai Tha Nee District, Vientiane province
-
3. Name of the entity filing the application. Person in charge:
Chief of the Village : Mr. Xieng Khouy SIMSOM PHOU
-
4. Name, address and, if possible, telephone and fax numbers, email of persons or organizations in charge
**Organization in charge : Ban Khok Na Ko Association, Geneva Switzerland,
Place de la Taconnerie 6 CH-1204-Geneva
Phone, Fax : +41 22318563 khoknako@aquarius.ch**
-
5. Payment to be made to which account (give complete bank details)
**Ban Khok Na Ko Association, Geneva, Switzerland,
CCP 17-341172-0**

II DESCRIPTION OF THE ENVIRONMENT

- Geographical location **South Est of Vientiane (25 km), countryside**
-
- Number of inhabitants (at the project location) **1045 (186 families)**
-
- Through which activities do the local inhabitants earn a living? **Agriculture (Rice)**
-
- Is there running water in the village? **No**
-
- Is there one or more schools in the village? **One**
-
- Is there one or more dispensaries or possibly a hospital? **No**
-
- Is there a parish ? **Yes, Buddhist Temple**
-
- How far is the nearest village? **5 km**
-

III PRESENTATION OF THE PROJECT

7 Detailed description of the project (explain also which problem the project intends solving. The efforts made up to now to implement the project, etc.)

The Ban Xaisom Boun School building works began in year 2000 and the school building was never completed. Only ground and roof are finish.

Every year requests to the District Authority and Ministry of Education were sent. No answers were received. (In year 2000, villagers were requested to build tables and chairs for classrooms.)

The project includes a School Garden and a Pig-Farm (10 animals).

8 Goals of the project (describe how this project will solve the problem)

To complete the school building with brick walls, doors and windows, rebuild sanitary and ground water adduction.

To provide standard school equipments (Tables, benches, blackboards)

To build a school farm and a garden to learn about agriculture and livestock.

Farm and Garden have also the advantage to show the involvement of the school in the daily round activities.

9 Description of the beneficiary group (number, men, women, children, village, community, type of group and their level of implication in planning and carrying out the project)

First : the children. Currently 118 in the school (5 levels)

The teachers (Teaching conditions)

The community (Normal school)

The school (Possibility to have an income for maintenance, books etc...)

The community will participate in terms of manpower for the works.

10 Date and duration of the implementation of the project (work schedule)

2 month after the confirmation of the availability of funds, works : 2 months.

11 Contribution by the group to the implementation of the project (financial donations, materials, manpower ...)

Manpower (non specialized workers) for school, sanitary and farm.

12 OST OF THE PROJECT (US \$)

- support, logistics	600
- material	4'877
- manpower	1'200
- equipments	1'180
- animals/food	720
- Adm. Sec.Margin	200
- other	1'703

Grant application for 10'480 US \$

Total cost of the project

10'480 US \$

* LOCAL CONTRIBUTION : Manpower : (15 x 50%) 300 US \$

*(calculate the value of the local contribution: materials, manpower, donations, etc)

13 Has this project been presented (entirely or partially) to other sources of financing? If yes, specify which ones and their reply? **NO**

IV Other information

14 as another organisation already granted you funding in the past? If yes, give details (projects, year, amount, ...) **NO**

15 List the projects that have already been implemented by the group or the village and their completion date.

16 Is there a recognized entity in your region or country that could guarantee the credibility of your work/project? Name the entity, its address, telephone number, email and a contact person.

The Project will be agree by the Ministry of Education through a general MOU (Memorandum of Agreement) and a Specific Technical Agreement signed with Ban Khok Na Ko Association.

17 Other information (give any other important elements for description of the project and attach any relevant documents: drawings, plans, photographs)

Attached document : Projet pour l'Ecole de Ban Xaison Boun, Association Ban Khok Na Ko , Geneva, Budget Breakdown.

Signature of the Chief of the
Ban Xaisom Boun Village



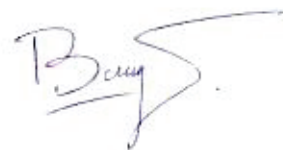
Xieng Khouy SIMSOM PHOU

Signature of the Project Manager



Y.-M. EBINGER

Signature of the Project Coordinator



Bouangeun KHAMSOUKSANGA

Annex 1 : BUDGET BREAKDOWN AND DURATION

Budget for the period (dates) from...1.10.06 to...31.04.07

Detailed budget of quantities (in Laos local currency)

Type of expenses	Unitary cost	Quantity	Total cost (LAK)
School Construction material			27'360'000.00
Sanitary Construction material			7'295'00.00
Farm Construction material			12'188'000.00
School Equipments	150'00'.00	65	9'750'000.00
Works			12'000'000.00
Animals (10) and Forage			7'200'000.00
Logisite and miscalaneous			7'200'000.00
Administration			1'200'000.00
Support, Local Coordination			10'857'000.00
Project Development and security margin			970'000.00
Total			104'800'000.00

GLOBAL BUDGET (in CHF currency)

Type of expenses	Evaluation of local contribution	Contribution solicited	Total budget CHF
- support, logistics			810.-
- material			5'234.-
- labour	405		1'620.-
- equipments			1'593.-
- manpower			1'620.-
- animals/food			972.-
- Coordination, security			939.-
- other			1'452.-
Total		14'000.-	14'240.-

Annex 2 (in case of productive and income activities) : Previsional income(In local or foreign currency)

Budgeted income after the first sale of pigs (10 months)

Type of product sold (or incomes)	Price of unitary sell	Quantity	Price of total sells
Pigs	80	6	480 US \$
Total			

Annex 3 (in case of productive and income activities) : Use of income (In local or foreign currency)

Into the activity for the next period (dates) from to

Previsional use of income	Amounts to reinvest in the productive and income activities	Others expenses not reinvested	Eventual benefit
Piglets (8)	240 US \$		
Food	180 US \$		
Books		40 US \$	
School Maintenance,		20 US \$	
Total			

Date and signature of the responsible : 15 October 2006

Signature of the Chief of the
Ban Xaisom Boun Village

Xieng Khoy SIMSOM PHOU

Signature of the Project Manager,
Ban Khok Na Ko Association

Y.-M. EBINGER

DOCUMENT_2

MINISTERE DE L'EDUCATION – DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

CONVENTION DE PARTENARIAT N° 1638.002 / 06

Montant :	10'600 USD (dix mille dollars US)
Dont contribution locale :	300 USD (trois cent dollars US)
Dont contribution Ass. Ban Khok Na Ko :	10'300 USD (dix mille trois cent dollars US)

Date de début de la convention : <i>1.12.2006</i>	Date de fin de la convention : <i>30.4.2007</i>
--	--

Titulaire :	Association Ban Khok Na Ko Organisation non gouvernementale régie par les Articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
Adresse :	Place de la Taconnerie 6 CH-1204-GENEVE - Suisse Courriel : khoknako@aquarius.ch

Objet : Prestations de finition d'une Ecole et de construction d'une ferme scolaire pour le village de Ban Xaisom Boun, Province de Vientiane, District de Xai Tha Nee.

Runbriques	Contribution Locale en \$US (Collectivité Locale)	Contribution Ass. Ban Khok Na Ko en \$US	Total en \$US
<i>Main d'œuvre engagée à la construction et à l'aménagement de l'Ecole</i>	<i>300</i>	<i>900</i>	<i>1'200</i>
<i>Matériel de construction (Ecole)</i>		<i>2'736</i>	<i>2'736</i>
<i>Equipements scolaires (Tables, bancs)</i>		<i>975</i>	<i>975</i>
<i>Matériel de construction (Sanitaires)</i>		<i>730</i>	<i>730</i>
<i>Matériel de construction (Ferme)</i>		<i>1'219</i>	<i>1'219</i>
<i>Coordination</i>		<i>400</i>	<i>400</i>
<i>Matériel de Soutien, formation, etc..</i>		<i>580</i>	<i>580</i>
<i>Animaux, nourriture, semences</i>		<i>720</i>	<i>720</i>
<i>Logistique et divers</i>		<i>400</i>	<i>400</i>
<i>Gestion du Projet, administration, etc)</i>		<i>1'040</i>	<i>1'040</i>
<i>Marge de sécurité (construction)</i>		<i>600</i>	<i>600</i>
TOTAL	300	10'300	10'600

Pièces constitutives de la présente convention

- Présent contrat de prestation
- Concept du projet
- Budget prévisionnel en date du 10/10.2006
- Documents du Partenaire Local (Chef du Village de Ban Xaisom Boun)

ENTRE LES SOUSSIGNES

Ministère de l'Education, 1, avenue Lane Xang, Vientiane, Laos, Département de l'Enseignement Général, représenté par Monsieur **Khamhoung SACLOKHAM**

ci-après communément dénommé « l'Administration »

D'UNE PART,

ET

Association Ban KHOK NA KO, domiciliée à Genève, représentée par Monsieur Yanick-M. EBINGER, Président, ci-après dénommée « le Titulaire »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Objet de la convention

Cette convention a pour objet l'établissement d'un partenariat pour la finition d'une Ecole et la construction d'une ferme scolaire pour le village de Ban Xaisom Boun, Province de Vientiane, District de Xai Tha Nee avec l'établissement d'une participation de la Collectivité Locale pour une prise en charge partielle de la main d'œuvre.

Définition du partenariat

Le partenariat repose sur un principe de mutualisation des compétences et des ressources entre le Titulaire et l'Administration et la Collectivité Locale.

L'Administration met à la disposition du Titulaire les autorisations et informations nécessaires pour évoluer dans les conditions légales du pays au sein des structures institutionnelles concernées par le projet.

L'Administration assure un accompagnement par les cadres responsables et l'assistance technique du projet pour la conduite à bonne fin des activités.

Prestations particulières

L'Administration demande au Titulaire de

- Evaluer les besoins et établir une étude de faisabilité en collaboration avec les collectivités locales, au niveau du Village, District et Province et de l'Administration.
- Apporter un appui opérationnel en termes de ressources méthodologique et humaine pour la bonne définition des paramètres du projet.
- Obtenir l'agrément des autorités et collectivités locales.
- Obtenir l'agrément des autorités du District et de la Province;
- Obtenir les agréments de participation conformément aux définitions et modalités du cahier des charges annexé.

Obligations du titulaire

Responsabilité

Le Titulaire est responsable de sa part de financement et s'engage à la mettre à disposition du projet selon des modalités fixées par le cahier des charges.

Il travaille en liaison avec les responsables techniques du projet (chefs de composantes, assistants techniques) et sollicite toutes les autorisations nécessaires pour opérer sur le territoire du Laos.

Il agit dans le respect des lois et règlements du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation en vigueur au Laos.

Sa responsabilité n'est pas engagée vis-à-vis des partenaires laotiens agissant pour le compte du projet en cas d'accident, décès ou autres risques liés à l'exécution des activités.

Obligation de moyens

Le Titulaire s'engage à mobiliser les fonds et à contribuer au financement des coûts de l'intervention à hauteur des montants figurant au budget prévisionnel.

Obligation de discrétion

Le Titulaire est tenu à l'obligation de discrétion vis à vis des fonctionnaires et partenaires laotiens agissant avec lui dans le cadre du projet. Il s'engage, pour lui et toute personne travaillant pour son compte, à tenir confidentielle toute communication de renseignement, document ou objet quelconque et à ne faire aucune communication sur les missions qui lui sont confiées sans l'accord préalable de l'Administration.

Personnel

En accord avec l'Administration, le Titulaire peut désigner des personnes chargées pour son compte de la coordination, de l'animation et des interventions dans les activités du projet.

Il leur verse le montant de leur rémunération et s'acquitte des charges sociales, fiscales et autres afférentes. Il souscrit les assurances nécessaires pour garantir le personnel contre les risques légalement couverts par la législation du Laos.

L'Administration est dégagée de toute obligation concernant l'exécution des formalités précitées.

Référents pédagogiques et techniques

La responsabilité et la coordination technique du présent partenariat sont confiées aux référents suivants :

	L'Association Ban KHOK NA KO	Ministère de l'Education Département de l'Enseignement Général
Responsabilité opérationnelle	M. Y.-M.EBINGER, Président de L'Association Ban KHOK NA KO	
Coordination technique locale	M. Bouangeun KHAMSOUKSANGA	

Exécution et suivi

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Administration

- Un rapport général d'exécution sur la base de termes de référence insérés dans le cahier des charges, dans un délai de trois mois suivant l'achèvement du projet.
- Eventuellement des rapports intermédiaires si les circonstances l'imposent.
- Les rapports rendront compte de la mise en œuvre par le Titulaire de son obligation de moyens.

Durée – Modification – Résiliation

Durée

Les modalités de la convention courent de la date de signature de la présente convention jusqu'à la bonne fin de l'exécution du projet.

Modification

Cet échéancier pourra être révisé et amendé d'accord entre parties par échange de lettre en fonction des évolutions du projet et des résultats des évaluations conduites. Ces modifications éventuelles ne pourront être décidées unilatéralement par l'une ou l'autre partie.

Résiliation

L'Administration peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la présente convention avant son achèvement, par une décision de résiliation. Dans ce cas, le Titulaire est dédommagé de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du présent contrat. Ce dédommagement intervient sur présentation d'un rapport d'activités et sur production de pièces justificatives.

Il en est de même en cas d'interruption de l'exécution de la prestation par le titulaire pour une cause de force majeure. L'Administration peut alors requérir un dédommagement incombant au Titulaire.

Montant de la convention et contributions respectives

Le montant de la présente convention de partenariat est fixé à **10'600 USD** (Dix mille six cent dollars US), conformément au budget prévisionnel du 10.10.2006 joint en annexe.

Ce coût est réparti entre la Collectivité Locale et le Titulaire , de la manière suivante :

- Les fonds mis à disposition par la Collectivité Locale s'élèvent à **300 US\$** (Tris cent dollars US) et seront affectés aux activités relatives au poste « Main d'œuvre » du budget prévisionnel.
- Les fonds mis à disposition par l'Association Ban KHOK NA KO, évalués à **10'300 US\$** (dix mille trois cent dollars US), représentent la valorisation des ressources propres engagées par l'ONG au Laos dans la réalisation des activités liées au projet pour la durée de la convention.

Nature des prix

- Le financement est forfaitaire pour un montant de **10'600 US\$**, (*dix mille six cent dollars US*) correspondant au prix ferme non révisable ni actualisable, tels que défini au cahier des charges et budget prévisionnel.
Ces prix sont nets de tous droits et taxes.

Modalités de règlement

Règlement

Le règlement des sommes prévues au titre de la présente convention se fait sous la forme :

- Eventuellement d'une avance suite à l'envoi d'un état prévisionnel comportant le détail des dépenses à payer. L'état est accompagné d'une demande d'attribution d'avance.
- De versements selon l'échéancier suivant sur présentation de factures accompagnées le cas échéant des rapports circonstanciés:

L'échéancier est mis à jour tout au long de l'exécution des travaux

Paiement	Montant USD	Objet et date de paiement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
TOTAL	-	

Mode de paiement

Le titulaire se libérera des sommes prévues, en exécution de la présente convention, en faisant porter le montant correspondant au crédit des comptes suivants :

Bénéficiaire :

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB

Retard

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer l'exécution des actions qui lui sont confiées dans le délai ou s'il apparaît que certaines d'entre elles doivent être modifiées, il doit en aviser le ministère de l'Education par écrit. Le ministère de l'Education appréciera le bien fondé des justifications fournies. Cette procédure d'échange de lettres ne concerne que les modifications qui ne changent pas le montant global du contrat ni son équilibre général. Dans le cas contraire, la signature d'un avenant sera nécessaire.

Frais commerciaux extraordinaires

Le Titulaire déclare :

- a) Que la négociation, la passation, et l'exécution du projet n'a pas donné ou ne donnera pas lieu à perception de FRAIS COMMERCIAUX .
- b) Qu'elle n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons...) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Droit applicable et règlement des litiges

Si à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, un différend survient entre le Titulaire et l'Administration le droit applicable est le droit lao. En l'absence de règlement à l'amiable, les parties soumettront le litige à l'arbitrage de l'organisation pour l'arbitrage économique (OAE), conformément au décret du gouvernement lao n° 106/PM en date du 16 Juillet 1994.

Notification

La présente convention est établie en deux originaux signés du Titulaire et du représentant du ministère de l'éducation de la RDP Lao (Département de l'Enseignement Général).

Lorsque la convention est signée par le titulaire, il la retourne au ministère de l'éducation de la RDP Lao. Une fois approuvée, le ministère de l'éducation de la RDP Lao renvoie au titulaire un original. Cet envoi a valeur de notification.

Fait en deux exemplaires originaux à Vientiane le **07.12.06**

Le Représentant du Département de l'Enseignement
Général



Somboun MASOUVANE

Le Représentant du titulaire



M.Yanick-MEBINGER

MINISTERE DE L'EDUCATION – DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT N°1638 - 111.....

(MEMORANDUM OF UNDERSTANDING)

Date de début de la convention : 22.11.06 Date de fin de la convention : 22.11.09

Titulaire :	Association Ban Khok Na Ko Organisation non gouvernementale régie par les Articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
Adresse :	Place de la Taconnerie 6 CH-1204-GENEVE Suisse Courriel : khoknako@aquarius.ch

Objet : Financement de constructions de bâtiments et de fournitures scolaires pour les écoles de campagne et de montagne dans différentes provinces du pays.

Selon les modalités suivantes , de cas en cas par projet :

Rubriques	Contribution Locale en \$US	Contribution Ass. Ban Khok Na Ko en \$US	Total en \$US
<i>Faisabilité et gestion du Projet</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
<i>Main d'œuvre engagée à la construction et à l'aménagement de l'Ecole</i>	<i>Selon budget de projet</i>		
<i>Logistique locale</i>	<i>Selon budget de projet</i>		
<i>Sélection et accompagnement</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
- dont déplacements			
- Indemnités / Honoraires			
<i>Matériaux de construction</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
- Consommables			
<i>Coûts indirects</i>		<i>Selon budget de projet</i>	
<i>Taxes (TVA-Services)</i>			
TOTAL	<i>Selon budget de projet</i>	<i>Selon budget de projet</i>	<i>Selon budget total de projet</i>

--	--	--	--

Pièces constitutives de la présente convention

- Présent contrat de partenariat.
- Concepts des projets liés à l'Education.

ENTRE LES SOUSSIGNES

Ministère de l'Education, 1, avenue Lane Xang, Vientiane, Laos, Département de l'Enseignement Général, représenté par Monsieur **Khamhoung SACLOKHAM**,

ci-après communément dénommé «l'Administration»

D'UNE PART,

ET

Association Ban KHOK NA KO, Place de la Taconnerie 6, Genève, représentée par Monsieur Yanick-M. EBINGER, Président, ci-après dénommée « le Titulaire »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Objet de la convention

Cette convention a pour objet l'établissement d'un partenariat pour le financement par le titulaire de :

- La construction ou la rénovation de bâtiments scolaire.
- La fourniture de matériel et d'équipements scolaires.
- La fourniture de livres et de cahiers destinés aux élèves.

Chaque opération de financement constitue un « projet ».

Le partenariat est complété par des participations locales, au niveau du Village et/ou du District et /ou de la Province. Ces participations sont définies lors de l'étude de faisabilité des projets et font partie d'une convention technique en approuvant les modalités.

Définition du partenariat avec l'Administration.

Le partenariat repose sur un principe de mutualisation des compétences et des ressources entre le Titulaire et l'Administration et de validation bilatérale des projets.

L'Administration met à la disposition du Titulaire les autorisations et informations nécessaires pour évoluer dans les conditions légales du pays au sein des structures institutionnelles concernées par le projet.

L'Administration et ses représentants au niveau des Provinces et des Districts s'engagent à nous faciliter nos missions et à nous apporter un support logistique adéquat.

Il assure un accompagnement par les cadres responsables et l'assistance technique du projet pour la conduite à bonne fin des activités .

Obligations du titulaire

Responsabilité

Le Titulaire est responsable de sa part de financement et s'engage à la mettre à disposition du projet selon des modalités fixées spécifiquement pour chaque projet.

Il établit une étude de faisabilité en collaboration avec les communautés concernées, au niveau des Villages, Districts et Provinces et de l'Administration.

Il travaille en liaison avec les responsables techniques du projet (DNP, chefs de composantes, assistants techniques) et sollicite toutes les autorisations nécessaires pour opérer sur le territoire du Laos.

Il agit dans le respect des lois et règlements du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation en vigueur au Laos.

Sa responsabilité n'est pas engagée vis-à-vis des partenaires laotiens agissant pour le compte du projet en cas d'accident, décès ou autres risques liés à l'exécution des activités.

Obligation de moyens

Le Titulaire s'engage à rechercher des financements extérieurs, à mobiliser les moyens financiers et à contribuer au financement des coûts du projet à hauteur des montants figurant au budget prévisionnel.

Obligation de discrétion

Le Titulaire est tenu à l'obligation de discrétion vis à vis des fonctionnaires et partenaires laotiens agissant avec lui dans le cadre du projet. Il s'engage, pour lui et toute personne travaillant pour son compte, à tenir confidentielle toute communication de renseignement, document ou objet quelconque et à ne faire aucune communication sur les missions qui lui sont confiées sans l'accord préalable de l'Administration.

Les responsabilités du présent partenariat sont confiées aux référents suivants :

Personnel

En accord avec l'Administration, le Titulaire peut être amené à désigner des personnes chargées pour son compte de la coordination, de l'animation et des interventions dans les activités du projet.

Il leur verse le montant de leur rémunération et s'acquitte des charges sociales, fiscales et autres afférentes. Il souscrit les assurances nécessaires pour garantir le personnel contre les risques légalement couverts par la législation du Laos.

L'Administration est déchargée de toute obligation concernant l'exécution des formalités précitées.

Référents

	L'Association Ban KHOK NA KO	Ministère de l'Education , Département de l'Enseignement Général
Responsabilité opérationnelle	M. Y.-M.EBINGER, Président de L'Association Ban KHOK NA KO	
Coordination technique	M.Bouangueun KHAMSOUKSANGA Chargé de Mission au Laos.	

Exécution et suivi

Le Titulaire s'engage à fournir à l'Administration

- Un rapport général d'exécution dans un délai de trois mois suivant l'achèvement des projets.
- Eventuellement des rapports intermédiaires si les circonstances l'imposent.
- Les rapports rendront compte de la mise en œuvre par le Titulaire de son obligation de moyens.

Durée – Modification – Résiliation

Durée

Les activités du titulaire courent de la date de signature de la présente convention jusqu'au moment où les deux parties décident de mettre fin au partenariat.

Modification

Cet échéancier pourra être révisé et amendé d'accord entre les parties par échange de lettre en fonction des évolutions des projets et des résultats des évaluations conduites. Ces modifications éventuelles ne pourront être décidées unilatéralement par l'une ou l'autre partie.

Résiliation

L'Administration peut à tout moment mettre fin à l'exécution de la présente convention avant son achèvement, par une décision de résiliation. Dans ce cas, le Titulaire est dédommagé de toutes les dépenses effectuées dans le cadre du présent contrat. Ce dédommagement intervient sur présentation d'un rapport d'activités et sur production de pièces justificatives.

Il en est de même en cas d'interruption de l'exécution de la prestation par le titulaire pour une cause de force majeure. L'Administration peut alors requérir un dédommagement incombant au Titulaire.

Montant de la convention et contributions respectives

Les montants engagés dans les projets concernés par la présente convention de partenariat seront fixés conformément aux budgets prévisionnels établis pour chaque projet..

Les coûts seront répartis entre la Participation Locale formellement agréée et le Titulaire , de la manière suivante :

- Les fonds mis à disposition par le titulaire seront affectés aux activités et aux financements tels qu'ils sont définis dans les budgets provisionnels des projets et dans le cahier des charges.
- La Participation Locale, sous forme de services, de main d'œuvre, de logistique ou de fournitures sera financée selon les modes propres à la communauté concernée, à l'Administration, aux Villages, Districts et/ou Provinces .

Nature des prix

Les coûts sont forfaitaires et correspondent au prix ferme non révisable ni actualisable des prestations intellectuelles et de fonctionnement et réalisation du projet tels que définis au cahier des charges.

Ces prix sont nets de tout droits et taxes.

Modalités de financement

Le financement sera conforme au budget prévisionnel et défini par la convention

Règlement

- Le règlement peut éventuellement faire l'objet d'une avance suite à l'envoi par l'Administration ou par le partenaire local d'un état prévisionnel comportant le détail des dépenses à payer pour les premières phases. Cet état est accompagné d'une demande d'attribution d'avance.
- Le règlement est constitué de versements selon un échéancier, sur présentation de factures accompagnées le cas échéant de rapports intermédiaires.

Mode de paiement

Les modalités de paiements seront fixées par la convention spécifique relative au projet spécifique.

Retard

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer l'exécution des actions prévues dans le délai ou s'il apparaît que certaines d'entre elles doivent être modifiées, il doit en aviser l'Administration par écrit.

L'Administration appréciera le bien fondé des justifications fournies. Cette procédure d'échange de lettres ne concerne que les modifications qui ne changent pas le montant global du contrat ni son équilibre général. Dans le cas contraire, la signature d'un avenant sera nécessaire.

Frais commerciaux extraordinaires

Le Titulaire déclare :

- c) Que la négociation, la passation, et l'exécution du contrat n'a pas donné ou ne donnera pas lieu à perception de FRAIS COMMERCIAUX.
- d) Qu'elle n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons...) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Droit applicable et règlement des litiges

Si à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, un différend survient entre le Titulaire et l'Administration le droit applicable est le droit lao. En l'absence de règlement à l'amiable, les parties soumettront le litige à l'arbitrage de l'organisation pour l'arbitrage économique (OAE), conformément au décret du gouvernement lao n° 106/PM en date du 16 juillet 1994.

Notification

La présente convention est établie en deux originaux signés du Titulaire et du représentant du ministère de l'éducation de la RDP Lao .

Lorsque la convention est signée par le titulaire, il la retourne au ministère de l'éducation de la RDP Lao. Une fois approuvée, le ministère de l'éducation de la RDP Lao renvoie au titulaire un original. Cet envoi a valeur de notification.

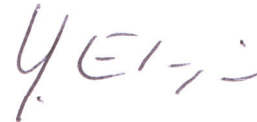
Fait en deux exemplaires originaux à Vientiane le22-11-06

Le Représentant du Ministère de l'Education
Département de l'Enseignement Général



M. Khamhoung SACLOKHAM,

Le Représentant du titulaire



M. Yanick-M. EBINGER